

Mariage d'une personne sous curatelle

Par **Chloé09**, le **19/03/2020** à **10:03**

Bonjour,

Je cherche a savoir ce qu'il se passe après utilisation de l'article 175 du Code civil par le curateur. Je sais que l'article 179 prévoit une condamnation à des dommages et intérêts si l'opposition est rejeté, mais si elle ne l'ai pas, sur quel fondement pouvons nous montrer la nullité de ce mariage ? Sur l'article 146 (sur le consentement) ?

Merci de votre compréhension et bonne journée.